



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 26 septembre 2011 - Compte rendu -

**L'AMAP de Coubron "Les Courts Sillons" a tenu sa première assemblée générale le 26/09/2011
à Coubron, salle Carrelée (contiguë à la salle Dacheville)**

1 – Personnes convoquées à l'assemblée générale

Personnes présentes ou représentées – Mesdames et Messieurs :

Bureau : MOREAU Caroline, ANTIGA Jean Claude, LAVEAU Thérèse, LAVEAU Francis, LASSERRE Monique, LASSERRE Emilie, ROUSSELET Christophe, LASSERRE Jean Claude.

AGENOR Stéphanie, ALEXANDRE Marie Pierre, ANIES Claude, ARTIGES Florian, BACLET Laetitia, BALLA-BERNARD Christelle, BAUDHUIN Céline, BEAUJARD Caroline, BELLANGER Guy, BELLITY Dov, BOUDOUR-ZEROUALI Sahiba, BOUTIN Sandrine, BOYER Dominique, BRUNEL Kerstin, CANOVAS Valérie, CHAILLY-BERGHEN Cindy, CHATELAIN Sylvie, CHATRON Céline, CHESNEL Blandine, COFFRE Vanessa, DEBRUN Isabelle, DEVILLIERS Adeline et Damien, DHOMMÉE Aurélie, DUFOUR Annie, FERRE Christian, FISZKA Stéphane, FOURAGE ----, GARDELLI Nicoletta c/o BRUNEL Kerstin, GOMES Christine, HOURT Christine, JOFFRE Myriam, JOUAUX-EL-HARRIF Isabelle, KEPEZ Sandrine, KIRNSKY Fabrice, LAURENT Virginie et Benoit, LE GUYADER Isabelle, LE QUERHIR Monique, LEGALLOIS Stephane c/o MARTIN Jean Paul, LESAGE Myriam, LINCOT ----, LOIR Jean Claude, MARVANE Coralie, MATHES Hélène, MAUBANT ----, MAURICE Samantha, MERLE Pauline, MEYER Jocelyne, MOOTOOGOUNDEN Fabienne, MOPTY Catherine, OUTTIER Christian, PAQUET Thierry, PENCHAUD Sylvie, PIDDAT Aline, POILLET-LECOQ ----, RADOVANOVIC Claire, ROULLAND Patricia, SIMONET-THIELMENT Sylvie, SPINAZZE ----, TELLIER Audrey, TERRASSON-PEYRAT Mélina, VILLARD Isabelle, VINCENT Frédéric c/o BRUNEL Kerstin, WILHEM Patricia, ZEPH Catherine.

Personnes absentes excusées – Mesdames et Messieurs :

AUBIN Virginie, BOULLADE Eve, FERRAND Suzanne, MERLE-BERNARD Marie-Jeanne, TARLET-CHERQUI ----, THEVENIN Sylvie, ZEPH-TARLET ----.

Personnes absentes – Mesdames et Messieurs :

BALAYER Marie, BOUTIN Virginie, BUDIN ----, FARNAULT Latifa, GERVAIS-MAGNAT Pascale, GIOT ----, HUYGHEBAERT Carole, LAROCHE ----, LAURENT Retha, LAUTIE ----, LELONG ----, MATHIAS Jean Claude, NGO-MARIE Aurélie, PELER ----, PEREK ----, ROMAIN Lydie et Lionel, TRAVAILLE Claire.

Soit : sur 95 adhérents inscrits à l'AMAP de Coubron (une seule inscription pour Laveau Thérèse et Laveau Francis), 71 étaient présents, 7 absents excusés ou représentés et 17 absents.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée générale peut se dérouler valablement.
Elle est ouverte à 18 h 30.

2 - Election des membres du bureau.

Tous les membres du bureau provisoirement constitué sont présents.

Madame **Caroline MOREAU** présente brièvement ce bureau et annonce sa candidature à la présidence.

Suite à une demande de sa part aucun des adhérents présents ne se manifeste en tant que candidat à une fonction au sein du bureau.

Le vote doit avoir lieu à main levée, la question étant "qui vote contre ?".

La candidature de Madame **Caroline MOREAU** est approuvée à l'unanimité.

Madame **Caroline MOREAU**, invite alors chacun des autres membres du bureau provisoire à se présenter en expliquant brièvement sa motivation, puis demande, après chaque intervention, s'il y a des remarques ou des voix contre.

L'approbation est unanime pour chacun des postulants.

La composition du bureau est donc la suivante :

Caroline MOREAU	Présidente.
Jean-Claude ANTIGA	Vice Président, Référent Logistique et Communication.
Thérèse LAVEAU	Secrétaire.
Francis LAVEAU	Secrétaire.
Monique LASSERRE	Secrétaire adjointe.
Emilie LASSERRE	Trésorière.
Christophe ROUSSELET	Trésorier suppléant.
Jean-Claude LASSERRE	Référent Logistique et Communication.

Madame **Caroline MOREAU** présente également Monsieur **Dov BELLITY** qui, sans être membre du bureau, accepte d'assumer la charge de "WEB MASTER".

Monsieur **Dov BELLITY** se présentera ultérieurement, au cours de l'assemblée.

3 - Présentation de l'agriculteur.

L'agriculteur, Monsieur **Thierry LELEU**, expose le grand intérêt qu'il porte à l'agriculture biologique et sa satisfaction d'étendre son activité sur les terres de Coubron.

Il exploite 50 hectares dans l'Oise, 30 étant affectés à des produits destinés à des coopératives, le reste étant dévolu à des produits labellisés biologiques.

Son équipe est actuellement constituée de quatre permanents et d'une vingtaine de saisonniers.

Depuis février 2011 l'intégralité de son exploitation est de qualité biologique. A ce jour il fournit légumes et maraîchage à diverses AMAP desservant 500 adhérents environ.

Il exploitera 50 hectares supplémentaires sur Coubron, dès que les terres auront été convenablement préparées.

Sur une année, son éventail de production est de 80 à 90 variétés de légumes auxquels s'ajoutent, en période printanière, des fruits tels que fraises, framboises, rhubarbes...

Un élevage de bovins est également programmé d'ici à 24 mois environ, le temps de la construction des bâtiments afférents, de la préparation des terres et de la disposition de fourrage.

Dès le 3 octobre, date de la 1^{ère} distribution, Monsieur **Thierry LELEU** proposera deux types de paniers à 10 et à 15 € en fonction de la quantité de produits.

4 - Présentation de l'AMAP.

Madame **Caroline MOREAU** annonce, en préambule, que l'**AMAP de Coubron - les Courts Sillons** - est régie par la loi de 1901 sur les associations. Les statuts ont été déposés en préfecture et édités au J.O. le 20 août 2011 sous le n° 1235.

Madame **Caroline MOREAU** fait alors un exposé très complet sur le rôle et le fonctionnement d'une AMAP.

Elle développe les avantages qu'apporte la mise à disposition de produits issus de l'agriculture biologique.

Elle insiste bien sur le fait qu'une AMAP est fondée sur un engagement mutuel entre l'agriculteur et l'adhérent.

L'agriculteur s'engage à fournir des produits de qualité "bio", aussi variés que la saison le permet. Il doit être constant dans ses distributions et clair sur les prix. L'adhérent accepte d'éventuels aléas tels que les conséquences d'anomalies climatiques, par exemple ; Il s'engage à toujours venir chercher son panier, ou à le faire prendre tout au long de la saison, en acceptant la composition tout en restant compréhensif si le calibrage des produits n'est pas aussi parfait qu'il pourrait peut-être l'être par ailleurs ; En outre, si le panier de l'adhérent n'est pas emporté, il sera donné aux permanents sur place. Un don à des œuvres caritatives sera peut-être mis ultérieurement en place. Monsieur **Jean Claude ANTIGA** intervient sur cette question en suggérant que le don soit fait au CCAS local.

Parmi les gestes de coopération que chacun doit apporter, Madame **Caroline MOREAU** cite enfin le "guide du permanent" par lequel chacun s'engage à participer au moins une fois par saison aux opérations de distribution.

Enfin, et à maintes reprises dans son exposé, Madame **Caroline MOREAU** évoque la notion de totale confiance qui doit s'instaurer et prévaloir entre tous. Elle précise également que l'AMAP ne fonctionnera de façon satisfaisante que si chaque adhérent se montre responsable et autonome.

5 - Présentation du contrat d'engagement.

Madame **Emilie LASSERRE** et Monsieur **Christophe ROUSSELET** précisent que l'adhésion à l'AMAP sous-tend la signature d'un "**contrat d'engagement**" avec le producteur Monsieur **Thierry LELEU**.

Un formulaire de contrat a du être remis à chacun ou, en cas contraire, pourra l'être au terme de l'assemblée.

Madame **Emilie LASSERRE** et Monsieur **Christophe ROUSSELET** donnent toutes explications utiles relatives à ce contrat, notamment sur les engagements de chacune des parties.

6 - Présentation du site internet.

Monsieur **Dov BELLITY** annonce, ou rappelle, qu'il a créé un site internet (www.amapcoubron.org) comportant des documents contractuels téléchargeables mais aussi plusieurs blogs permettant à chacun de s'exprimer, poser des questions, faire connaître ses intentions ou encore donner des recettes de cuisine.

Monsieur **Dov BELLITY** sera présent lors des 1^{ères} distributions, ordinateur à l'appui, pour répondre aux questions éventuelles des amapiens sur le fonctionnement du site.

7 - Questions diverses.

- La qualité des sols de Coubron se prête-t-elle bien à de l'agriculture biologique ?

Référence est faite, en particulier au site du CEA de Vaujours.

Monsieur **Thierry LELEU** répond que rien ne laisse à penser qu'il puisse y avoir contamination par radio éléments.

Néanmoins les terres de toutes les parcelles concernées sont en cours d'analyse physico-chimique, condition préliminaire et indispensable à l'obtention du label "bio".

Il confirme qu'en ce domaine, comme pour les autres, il travaillera en totale transparence.

- Si l'eau provient de la Dhuis, ne risque-t-elle pas d'être polluée ?

Monsieur **Thierry LELEU** répond que la Dhuis a été normalement asséchée. L'eau sera vraisemblablement puisée dans la nappe phréatique, fut-elle à 80/90 mètres de profondeur, compte tenu de la forte épaisseur locale d'argiles et de gypse.

- N'y aura-t-il pas risque de larcin sur les parcelles de Coubron qui sont dépourvues de toute protection ?

Réponse assez collective pour dire que ces sites ne sont pas plus vulnérables que d'autres. La construction de clôtures, voire même le gardiennage serait très onéreux pour une efficacité bien incertaine.

8 – Clôture de la séance.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 20 h 15.

9 – Signatures de contrats.

Il est procédé à un certain nombre de signatures de contrat avec remises des chèques afférents.

Les contrats non encore remis pourront encore l'être lundi 3 - date butoir - lors de la première distribution.

Monsieur **Thierry LELEU** repartira le 03/10 avec les contrats signés par les adhérents et les rapportera le lundi suivant revêtus de sa propre signature.

Monsieur **Thierry LELEU** indique qu'il possède une armoire de type chambre forte, laquelle pouvant constituer un efficace coffre-fort pour conserver les chèques en attente d'encaissement.

Cette proposition est acceptée par le bureau. Monsieur **Thierry LELEU** recevra l'intégralité des chèques pour l'ensemble de la saison au lieu de recevoir chaque mois une enveloppe avec les chèques du mois considéré.

La salle est libérée à 21 h 00.

* * * *